

Conditions d'accueil saison 2020

Avenant au règlement intérieur

Dans le respect des protocoles sanitaires en matière de lutte contre le Covid-19

Chers campeurs,

Suite à l'annonce du gouvernement d'autoriser les campings à ouvrir à partir du 2 juin et afin de garantir la sécurité de tous, nous allons vous accueillir cette année dans des conditions nouvelles et particulières que nous vous demandons de lire attentivement avant votre arrivée.

Vos demandes et exigences seront traitées dans la limite des contraintes sanitaires et limitées au strict nécessaire.

Venir séjourner au Camping La Falaise cette saison, c'est accepter ces conditions.

Dans le cas contraire, nous vous demandons de bien vouloir annuler votre réservation.

A chaque étape de votre séjour un nouvel environnement, et un peu d'adaptation vont vous permettre de passer d'excellentes vacances.

En tout premier lieu l'accueil sans réservation ne sera pas possible pour cette saison.

La réservation est systématisée par internet, e-mail, courrier postal.

Etape 1 : A l'arrivée - La Réception : quelques consignes à respecter

- Une seule personne par emplacement sera autorisée à entrer dans l'accueil
- Port du masque obligatoire dans la file d'attente et à l'accueil
- Suivez le sens unique de circulation (1 entrée unique, 1 sortie unique) évitant ainsi vous croiser
- Préparez votre carte d'identité, votre carte grise, et votre stylo
- Favorisez le paiement sans contact et par carte bancaire
- Respectez les heures d'arrivées et **évitez les heures d'affluence en début d'après-midi** afin d'échelonner la présence de clients devant la réception
 - a. Juin-Sept-Oct arrivées entre 14h30 et 19h00
 - b. Juillet-Août arrivées entre 13h30 et 20h00
- Un acte d'engagement à respecter les consignes sanitaires et une attestation sur l'honneur d'absence de symptômes du Covid-19 devront être signés à l'accueil avant toute entrée dans le camping.
- Pour votre sécurité un bracelet sera remis à chaque participant du séjour, le port du bracelet sera obligatoire toute la durée du séjour, permettant ainsi d'identifier des personnes non enregistrées à l'accueil.

Etape 2 : Le séjour

- Le nombre de personne par emplacement sera limité à 6 et contrôlé
- Les visiteurs ne seront pas autorisés
- Les espaces collectifs hors sanitaires seront fermés
- Les aires de jeux seront fermées
- Les concours et autres jeux ne seront pas organisés
- Au restaurant « La Paillote » respectez le sens unique de circulation (fléchage, 1 entrée unique, 1 sortie unique) utilisez le gel hydroalcoolique mis à disposition, le port du masque est obligatoire jusqu'à votre installation à votre table.

Etape 3 : Les blocs sanitaires consignes à respecter :

- Chaque bloc sanitaire possède un sens de circulation, avec fléchage et affichage afin d'éviter les croisements.
- Dans l'enceinte de chaque bloc sanitaire le port du masque est obligatoire (enfant à partir de 11 ans), rappel des consignes par affichage.
- L'attente se fait en extérieur en respectant la distanciation d'1 mètre (marquage au sol)
- Gel hydroalcoolique à disposition à différents points du sanitaire.
- Certains équipements (évier, lavabos...) seront condamnés, un affichage spécifique est réalisé.
- Le nettoyage et la désinfection seront réalisés plusieurs fois par jour avec des produits spécifiques selon les préconisations de l'Etat.
- Interdiction de jeter les lingettes dans les toilettes (risque de bouchons et de mise hors service des toilettes)

Etape 4 : Les emplacements et parties communes :

- Les regroupements devront être limités à 10 personnes
- Respecter les éléments de signalisation spécifiques (marquage au sol, mural, sur les sièges...), voire de séparation matérielle, pour garantir le maintien des distances de sécurité, entre les campeurs, y compris dans les files d'attente susceptibles de se former à l'intérieur ou à l'extérieur
- Rappel : aucune vidange d'eau usée (vidange camping-car, vidage cuvette...) ne sera tolérée sur les emplacements, il est formellement interdit d'uriner sur les emplacements ou le long des haies.
- Les règles de distanciation devront être respectées sur le terrain

Nous serons contraints de mettre fin à votre séjour si nous constatons tout écart à ces consignes.

A Locmariaquer le 04 juin 2020

Le Maire, Michel JEANNOT

